

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mars 2016
CO 017 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 51

Votants : 44

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

Objet : Adoption du schéma de déplacements doux.

VU la délibération du 23 janvier 2014 validant la candidature de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny à l'appel à projet pour l'élaboration d'un schéma de déplacements doux ;

VU la note de synthèse n° 2/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à l'adoption du schéma de déplacements doux ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace, en séance du 8 mars 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace;

CONSIDERANT le travail réalisé par le comité de pilotage et le bureau d'études Indiggo ;

CONSIDERANT le fait que la compétence voirie est du ressort des communes et que celles-ci seront en mesure d'obtenir des financements extérieurs en cas de travaux favorisant les itinéraires de déplacements doux recensés dans le schéma ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE le schéma de déplacements doux intercommunal ;

2 / DIT qu'il sera transmis par voie dématérialisée aux communes via une plate-forme de téléchargement.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Jean François GAILLARD

